

N° 24_153_DFI

DECISION

M57 fongibilité des crédits portant virements de crédit de chapitre à chapitre

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines),
11^{ème} Vice-président de Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L5217-10-6,
Vu la Délibération n°2020-0505 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,
Vu la Délibération 20231130-10 d'adoption du règlement budgétaire et financier de la commune dans le cadre du passage à la nouvelle nomenclature M57,

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité d'autoriser des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exception des dépenses de personnel) ;

Considérant que compte tenu des dépenses et engagements réels constatés depuis le début d'année 2024, certains chapitres nécessitent des virements de crédits ;

DECIDE

ARTICLE 1 – D'AUTORISER les transferts de virements de crédit ci-dessous :

Décision modificative n° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739331-01 : Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	31 000,00 €	31 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-10226-01 : Taxe d'aménagement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165-414 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions (en cours)	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

ARTICLE 2 – La présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet et d'une présentation au Conseil municipal.

Fait à Coignières, le 7 novembre 2024

**Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la C.A
de Saint-Quentin-en-Yvelines**



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.